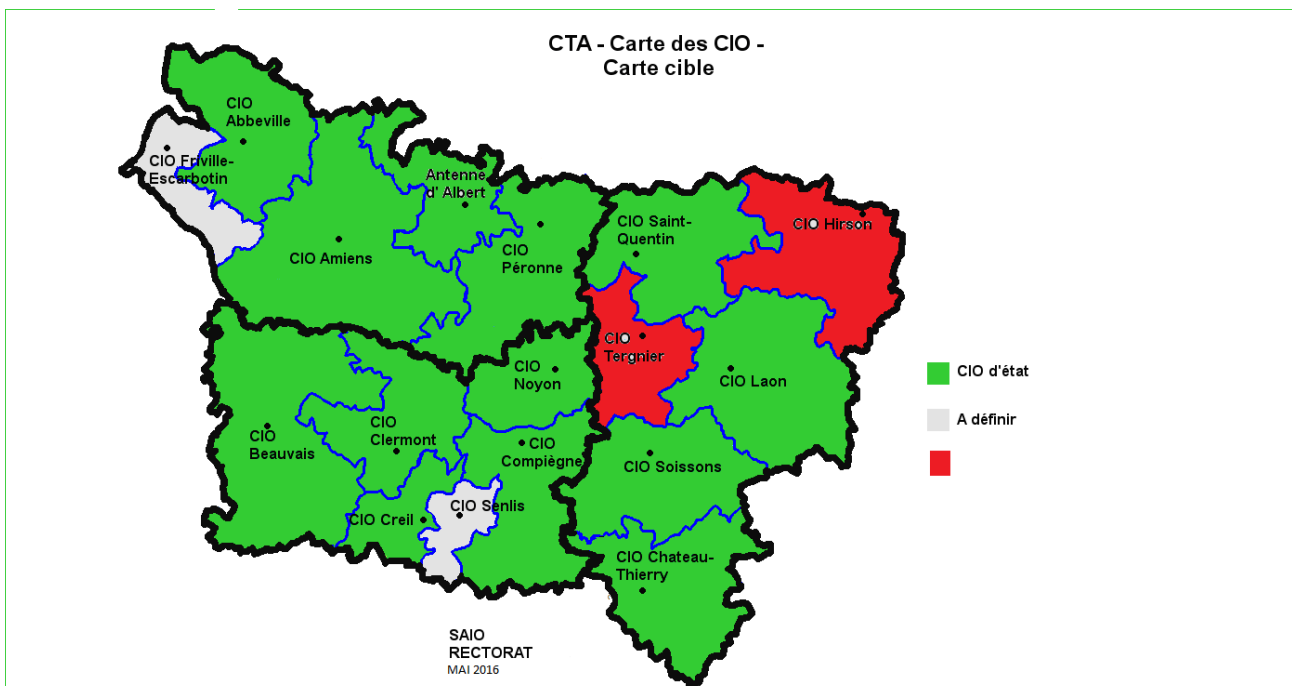
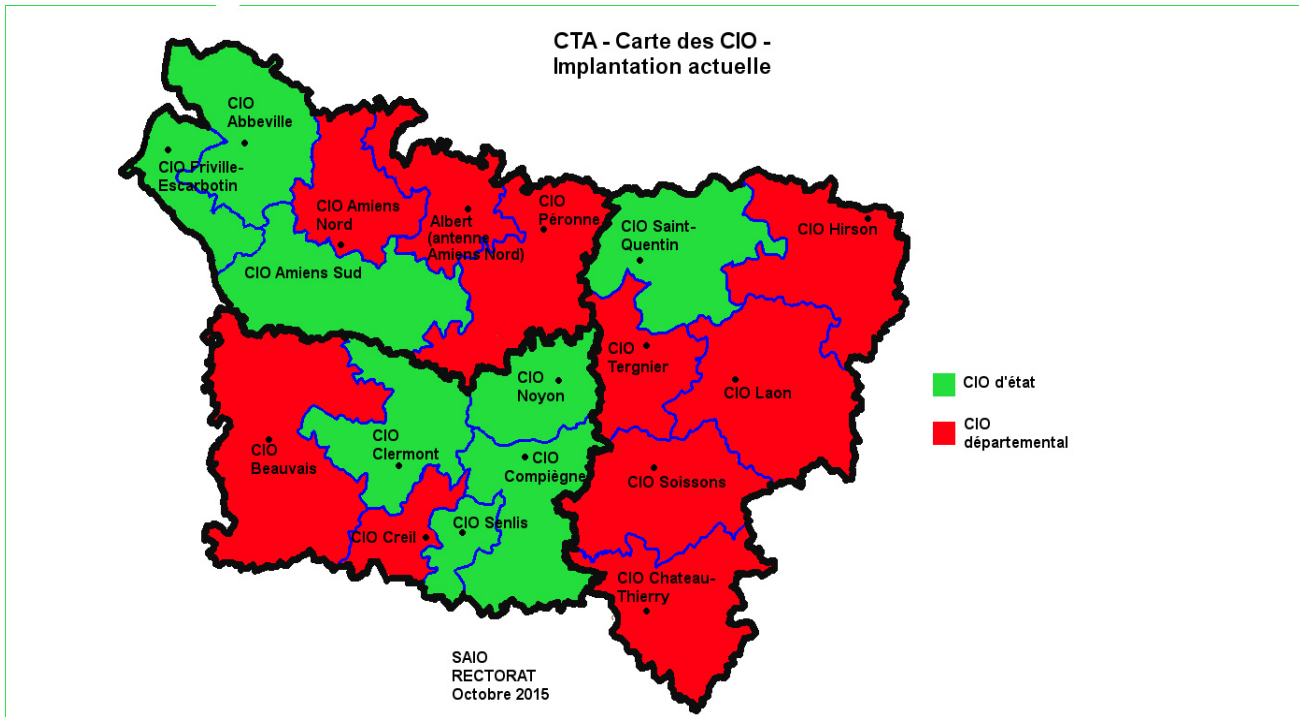


CTA mai 2016 - Carte des CIO

Devant le désengagement massif des conseils départementaux en matière de gestion des CIO dont ils avaient la charge, madame la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche a souhaité définir, à l'échelon national, une carte cible pour chaque académie. Dans ce cadre, le nombre d'implantations de CIO d'Etat pour l'académie a été fixé à 12.

Actuellement, l'académie d'Amiens dispose de 18 implantations, 6 par département avec un grand déséquilibre quant à la répartition gestion état et gestion départementale. Pour la Somme, 3 CIO état, 2 départementaux plus l'antenne d'Albert. Pour l'Oise 4 CIO état et 2 CIO départementaux (Beauvais et Creil) et pour l'Aisne, un seul CIO état (Saint-Quentin) pour 5 CIO départementaux.



Les choix retenus se sont faits sur la base d'un CIO par bassin de formation (9 bassins - 3 par département).
3 CIO sur le département de la Somme (une demande a été transmise au ministère pour qu'un 13^{ème} CIO soit provisoirement financé, ce nombre serait alors porté à 4 grâce au maintien de 2 CIO sur Amiens).
4 CIO sur l'Aisne car il paraît important de maintenir une implantation sur Château-Thierry compte tenu de l'enclavement de ce secteur.
5 CIO sur l'Oise compte tenu du poids de la démographie scolaire de ce département dans l'académie.

Les 3 départements ont maintenant annoncé à madame le recteur leur intention de se désengager de la gestion des CIO :

Actualisation de la carte cible :

Pour L'Aisne :

Le département souhaite se désengager pour Soissons et Château-Thierry à la rentrée scolaire 2016, et Laon à la rentrée scolaire 2017. Il continue de prendre en charge les CIO de Hirson et Tergnier.

Lors de la réunion du 22 février 2016, le conseil départemental a laissé entrevoir la possibilité de différer le changement de statut du CIO de Laon pour 2017 et de rester dans les locaux actuels sous condition de loyer, le temps de la réalisation et du financement des travaux.

Le 30 mars 2016, le préfet de l'Aisne a donné un avis favorable à l'accueil du CIO dans la résidence Hédouville. Les travaux éligibles sur le BOP 309 ne pourraient être engagés qu'en 2017. Néanmoins, les locaux devront être disponibles au 1^{er} septembre 2017, date de désengagement du conseil départemental pour le CIO de Laon.

Une demande a été déposée auprès de la préfecture de région pour financer et pour programmer les travaux à charge du propriétaire.

Pour l'Oise :

Le département se désengage des 2 CIO qu'il avait en gestion à savoir Creil et Beauvais.

- Janvier 2016, arrêt de la prise en charge des frais de missions des personnels.
- Septembre 2016, arrêt total de la prise en charge (logement et fonctionnement)

Ne disposant pas de solution dans le cadre domanial, le rectorat a souhaité maintenir les CIO dans les mêmes locaux, ce qui a été accepté par le département. Il a été demandé à France domaine d'en déterminer les montants des loyers et d'établir les baux respectifs.

Nous sommes dans l'attente de ces documents.

La mairie de Senlis a, elle, fait connaître son intention de garder le CIO et s'est engagée à en assumer les frais de logement (loyer, fluide, téléphonie). Le CIO devra déménager pour rejoindre un nouveau bâtiment conçu à cet effet.

Pour la Somme :

Le département se désengage progressivement des CIO dont il avait la charge selon le calendrier suivant :

- Début 2016, arrêt de la prise en charge des frais de missions des personnels.
- septembre 2016, le CIO Amiens nord ne sera plus hébergé.
- 2017, la participation financière est réduite à 60000.
- 1^{er} janvier 2018, arrêt total du soutien départemental.

En ce qui concerne le CIO Amiens Nord, une solution transitoire de signature d'un bail avec le propriétaire des locaux actuels a été retenue. Cette disposition permet de prendre le temps nécessaire pour étudier une solution pérenne.

Le CIO d'Albert est logé gratuitement par la mairie. Les dépenses d'électricité et de chauffage, ainsi que l'entretien des locaux, sont également pris en charge, il devrait garder son statut d'annexe du CIO Amiens Nord.

Le CIO de Péronne devient CIO d'état logé dans un bâtiment de l'état au 1^{er} septembre 2016 .Le rectorat reprend le bail et paiera un loyer budgétaire pour le CIO qui reste donc dans les lieux mais qui devra densifier ses locaux. Dans ce cadre, l'accueil de la circonscription du 1^{er} degré est aujourd'hui à l'étude.

Le CIO d'Abbeville reste CIO d'état mais le conseil départemental qui le logeait a fait connaître son intention de vendre le bâtiment.

Une solution de relogement devra être trouvée à terme, la solution immédiate retenue s'oriente vers la négociation d'un bail précaire.

Quant au CIO de Friville-Escarbotin, le maire a fait connaître son intention de garder ce service public de proximité. Il s'engagerait sur la mise à disposition à titre gracieux du bâtiment et attend de la communauté de communes du Vimeu industriel qu'elle s'engage à prendre en charge les fluides et la téléphonie. Nous sommes en attente de la délibération du prochain conseil communautaire qui doit se tenir le 24 juin 2016.